



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## délais de paiement

Question écrite n° 124667

### Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les difficultés créées pour les entreprises par les accords dérogatoires au plafonnement des délais de paiement mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) et la transposition de la directive européenne 2011/7/UE. Ces textes laissent en effet un délai prolongé aux clients alors que les entreprises sont contraintes par la LME vis-à-vis des fournisseurs. Dès lors, cette distorsion fait peser un risque accru sur les trésoreries et met en danger la pérennité même des entreprises. Elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux des textes en cours et de leur légitimité. Elle souhaite également que soit étudiées les solutions les plus à même de maintenir une saine gestion des entreprises.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124667

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13182

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)